

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 1er février 2010****MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme BLETTYRY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - M. OUAZANA
Membres excusés : Mme KOENDERS (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme GARRET-RICHARD (pouvoir M. MILLOT) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. JULIEN) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN)
Membres absents : M. DESEILLE - Mme VANDRIESSE

**OBJET
DE LA DELIBERATION**

Opération de Rénovation Urbaine des Grésilles - Structure artificielle d'escalade – Dénomination : « CIME - Altitude 245 » - Création de tarifs

M. Dupire, au nom des commissions des sports et de la jeunesse, et des finances, et de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 14 décembre 2009, le Conseil Municipal a décidé de confier la gestion de la salle d'escalade du quartier des Grésilles, dans le cadre d'un contrat d'affermage, à l'Union Nationale des Centres Sportifs de Plein Air (UCPA) à compter du 1^{er} janvier 2010, pour une ouverture au public fixée au 1^{er} avril 2010.

Afin de permettre à l'UCPA de remplir les missions définies dans le contrat la liant à la Ville, notamment en termes de communication, il convient de donner un nom à ce nouvel équipement sportif.

En concertation avec le délégataire, une liste d'une demi-douzaine d'appellations a été établie, parmi lesquelles il est proposé de retenir celle de « CIME - Altitude 245 », CIME constituant les initiales de « Centre d'Initiation à la Montagne et à l'Escalade » et le chiffre 245 correspondant à l'altitude de Dijon.

Par ailleurs, dans une procédure de délégation de service public, il revient à la collectivité propriétaire de l'équipement concerné de se prononcer sur les tarifs d'accès et des services applicables à celui-ci.

C'est ainsi que sont proposés les tarifs TTC suivants.

Entrées publiques

- Plein tarif	9 €
- Tarif réduit (moins de 18 ans et étudiants)	7,50 €
- Licenciés FFME-FFCAM *	6 €
- Tarif réduit (moins de 6 ans, titulaires du RSA, chômeurs)	3 €
- Tarif méridien	5,50 €
- Carte 12 entrées (plein tarif)	90 €
- Carte 12 entrées (tarif réduit)	75 €
- Carte 12 entrées (FFME-FFCAM)	60 €

* FFME : Fédération Française de Montagne et d'Escalade

FFCAM : Fédération Française des Clubs Alpains et de Montagne

Abonnements

	110 €
- trimestriel (plein tarif)	200 €
- semestriel (plein tarif)	360 €
- annuel (plein tarif)	92 €
- trimestriel (réduit, FFME-FFCAM et duo)	167 €
- semestriel (réduit, FFME-FFCAM et duo)	300 €
- annuel (réduit, FFME-FFCAM et duo)	

Stages

- Stage 5 demi-journées	90 €
- Stage « up-down » (5 jours) hors restauration	150 €
- Stage plein temps « in-out » (5 jours) hors restauration	175 €

Ecole de grimpe

- Séance de découverte	20 €
------------------------	------

Services

- Location de casiers	0,50 €
- Location de baudriers	2 €
- Location de chaussons	3 €
- Location de descendeur et mousqueton	1,50 €
- Location de sac de magnésie	1,50 €
- Location de « kit » complet	5 €

Location d'espace

- Spectacles professionnels (forfait 12h - 24h)	2 400 €
- Compétitions FFME - club de Dijon-comité et ligue	10 €
- Compétitions (autres clubs)	15 €
- Tarif salle de pan anniversaire en séance publique	3 €

Comités d'entreprise

- Carnet de 50 entrées 375 €
- Carnet de 50 locations de « kit » de matériel 239 €

Clubs

- Créneau 1 heure (12 personnes maximum) FFME et affilié 15 €
- Créneau 1 heure (12 personnes maximum) autres clubs 20 €

Scolaires - groupes

- Ecole primaire de Dijon (entrée et matériel) Gratuité
- Entrée collèges, lycées et enseignement supérieur « Côte d'Or » 0,60 €
- « Kit » collèges, lycées et enseignement supérieur « Côte d'Or » 1 €
- Entrée centres de loisirs, centres sociaux dijonnais 0,30 €
- « Kit » centres de loisirs, centres sociaux dijonnais 0,50 €

Ces tarifs entreraient en vigueur le 15 février 2010.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des sports et de la jeunesse, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir:

- 1 - décider de dénommer « CIME - Altitude 245 » la salle d'escalade du quartier des Grésilles;
- 2 - donner son accord à la mise en oeuvre des tarifs proposés ;
- 3 - dire que ces mesures seront applicables à compter du 15 février 2010;
- 4 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PUBLIÉ LE 5/02/10

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 5 FEV. 2010

